

COMPTE-RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. CORDONIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

OPERATIONS IMMOBILIERES

VENTE DE L'IMMEUBLE 58 AVENUE DE SALBRIS

Les voisins de l'ex-immeuble des Restaurants du Cœur, cadastré section AO n° 405, 705 et 706 d'une superficie totale de 252 m², l'acquièrent pour la somme de 40 000 euros.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).

P.R.U. DU QUARTIER SAINT-MARC : ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LA ZONE DES BADAIRES

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section BK n° 62 de 1 520 m² la cèdent à la Ville pour la somme de 8 208 euros, frais notariés non compris.

Voté à la majorité (2 contre : M. CHERY et M. GABILLAS).

ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT "LES GRANDS PRES"

Un terrain au 12-14 avenue de Paris, proche de la Pyramide et de la piscine-patinoire, composé des parcelles cadastrées section BC n° 388 et 390, d'une superficie globale de 1 743 m², peut être acquis au prix de 25 € le m².

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY et 1 abstention : M. GABILLAS).

ACQUISITION D'UN TERRAIN ALLEE DES POIERS

Pour l'élargissement de l'allée des Poiriers, la parcelle cadastrée section BI n° 916 de 59 m², peut être acquise au prix de 4 € le m².

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).

CONVENTION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU POINT D'ACCES AU DROIT

En raison de l'opposition des avocats de participer à la Maison de la Justice et du Droit, la convention de création doit être reformulée en Point d'Accès au Droit.

Voté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY - M. GABILLAS).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET VERSEMENT D'ACOMPTES

Attribution de subventions exceptionnelles :

- 2 000 euros au Centre de Loisirs
- 15 000 euros à Sologne Inter-CE
- 10 000 euros au Rugby Club Romorantin Sologne
- 10 000 euros à l'Aéro-Club de Sologne.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).

Versement d'acomptes :

➤ Centre Communal d'Action Sociale.....	280 000 €
➤ Union Musicale	15 000 €
➤ Maison des Jeunes et de la Culture	20 090 €
➤ Patronage des Ecoles Publiques	30 000 €
➤ Journées Gastronomiques de Sologne	25 000 €
➤ Aéro Club de Sologne	4 000 €
➤ Groupement Social du Personnel Communal	10 000 €
➤ Association Romorantinaise des Commerçants et Artisans.....	6 500 €
➤ Maison d'Accueil des Jeunes Ouvriers	12 500 €
➤ Mission locale du Romorantinais	4 000 €

Par ailleurs, pour faire face aux impératifs de trésorerie supportés par le Stade Olympique Romorantinais, et à la demande du président, un aménagement des versements de la subvention annuelle peut être établi selon le calendrier suivant :

➤ Janvier 2014	130 000 €
➤ Mars 2014	80 000 €
➤ Mai 2014	80 000 €

Chaque versement d'acompte supérieur à 23 000 € qui interviendra avant le vote du budget primitif pour l'année 2014 nécessitera la signature entre la ville et les associations concernées de la convention habituelle ainsi que son annexe spécifiant cet ou ces acomptes.

Ceci concerne le Patronage des Ecoles Publiques, le Stade Olympique Romorantinais, les Journées Gastronomiques de Sologne."

Monsieur GUIMONET, Madame ROGER, Monsieur CHARBONNIER et Monsieur CHEMINOT ne participent pas au vote.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL (N° 4), DU BUDGET ANNEXE ASSANISSEMENT (N° 2), DU BUDGET ANNEXE LOISIRS, CULTURE, PYRAMIDE ET SUDEXPO (N° 2)

Voté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY - M. GABILLAS).

AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS).

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 : DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé de demander une aide financière pour la rénovation de la toiture de l'école élémentaire du Bourgeau d'un montant estimé à 225 752 € H.T. (travaux repartis sur trois exercices : 66 889 € H.T. en 2014 et 2015 et 91 973 € H.T. en 2016), le changement des huisseries du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville pour 98 662 € H.T. et l'adjonction d'une deuxième caméra sur un site de vidéo-protection pour 7 650 € H.T.

Voté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS).

TERRES DE LOIRE HABITAT – CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS ROUTE DE SELLES-SUR-CHER : GARANTIES D'EMPRUNT

Garantie à hauteur de **506 822,50** euros pour le remboursement de 2 prêts PLUS d'un montant total de **1 013 645** euros souscrits par l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher - Terres de Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de 11 logements dont 8 PLUS route de Selles-sur-Cher.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES LYCEES ET COLLEGES

Conformément à la Loi du 8 juillet 2013, il convient de redésigner un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de chacun des établissements secondaires. Sont désignés comme représentants de notre commune :

- Mme POUGET Andrée pour le lycée Claude de France,
- M. GUIMONET Michel pour le lycée Denis Papin,
- M. FUSTER Dominique pour le collège Maurice Genevoix,
- Mme DEHMEJ Touria pour le collège Léonard de Vinci.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS).

ACTUALISATION DES SEUILS D'INTERVENTION DE LA COMMISSION DES MARCHES DE TRAVAUX

Il est proposé de retenir le seuil réglementaire de l'appel d'offres concernant les marchés de fournitures et services comme seuil d'intervention de la commission des marchés de travaux.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).

PERSONNEL COMMUNAL

- Tableau des effectifs
- Recrutement d'un contractuel
- Rémunération d'un intervenant
- Mise à disposition

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS).